

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 006-2023</p> <p>Du : 05 avril 2023</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 9 votants : 9</p> <p>Date de la convocation : 1^{er} avril 2023</p>
--	--

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Mesdames Morgane Auger, Sophie Papon, Conseillères municipales,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	9	-	-

Approuve, le Budget Primitif 2023 tel que présenté :

Fonctionnement :			
Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	144 700,00 €	70 Produits de service	43 600,00 €
012 Charges de personnel	144 100,00 €	73 Impôts et Taxes	30 000,00 €
014 Atténuations de produits	53 169,00 €	731 Fiscalité locale	343 693,00 €
65 Autres charges de gestion	133 233,92 €	74 Dotations et participations	35 806,00 €
66 Charges financières	1 200,00 €	75 Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
68 Dotations aux provisions	500,00 €	77 Produits spécifiques	200 000,00 €
023 Virement en section investi.	182 975,86 €	002 Résultat reporté	5 779,78 €
Total de la section	659 878,78 €	Total de la section	659 878,78 €

Investissement :			
Dépenses :		Recettes :	
	RAR + BP		
20 Immobilisations Incorporelles	24 500,00 €	13 subventions d'investissement	526 956,50 €
		16 emprunts et dettes assimilée	214 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 020 240,00 €	10 Dotations fonds divers	2 236,49 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	182 975,86 €
16 Emprunts et dettes	6 000,00 €	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	44 571,15
		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	80 000,00 €
Total de la section	1 050 740,00 €	Total de la section	1 050 740,00 €

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 1 710 618,78 €.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 05 avril 2023



Dir. DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt